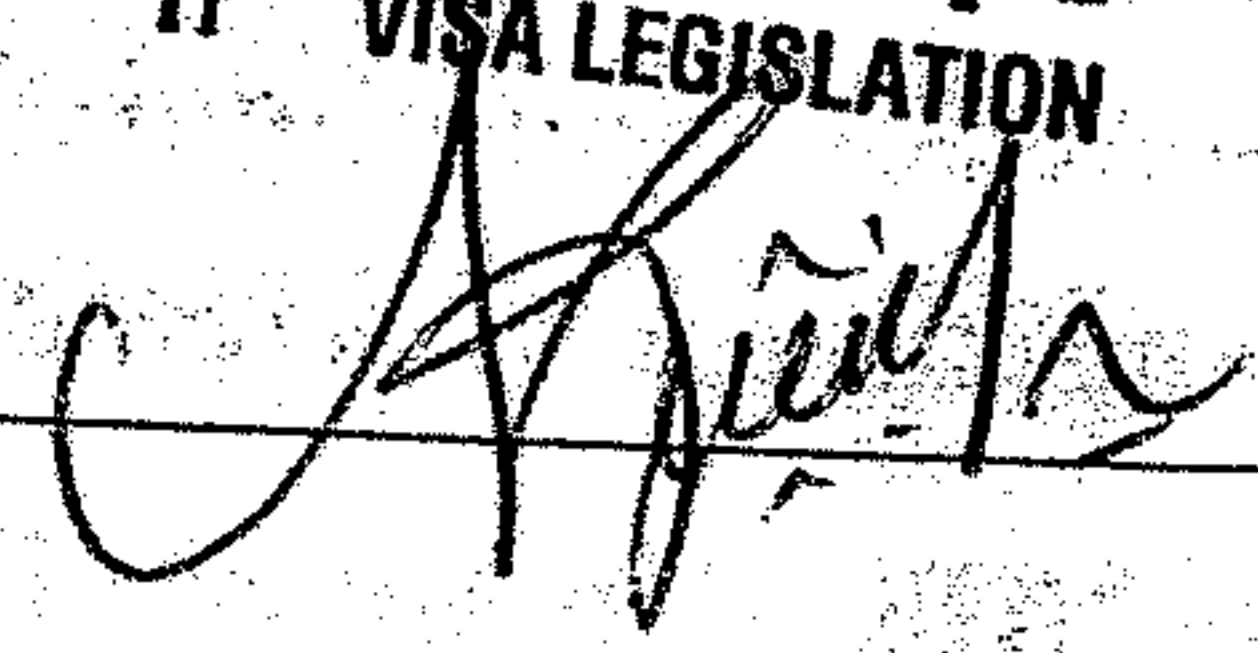
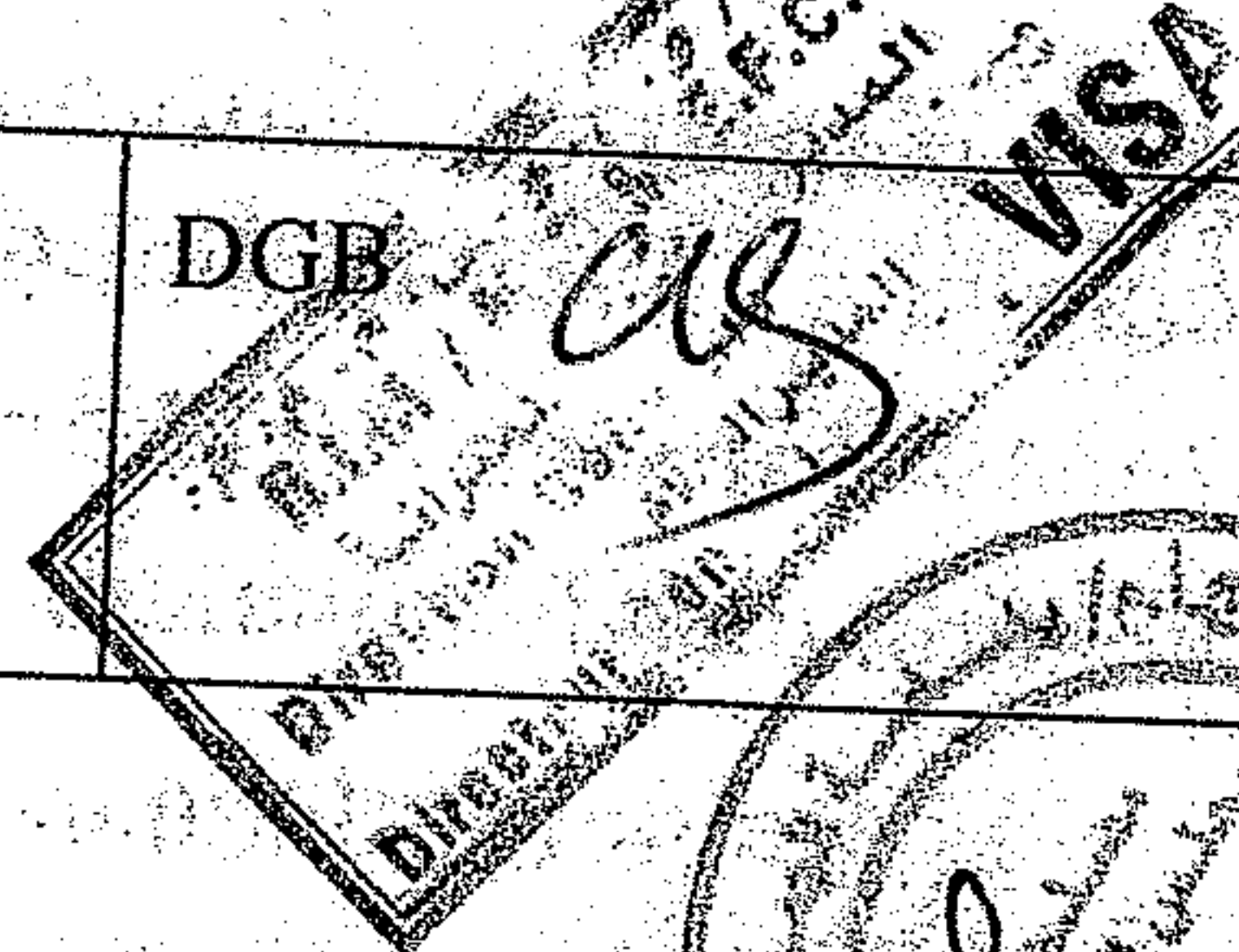
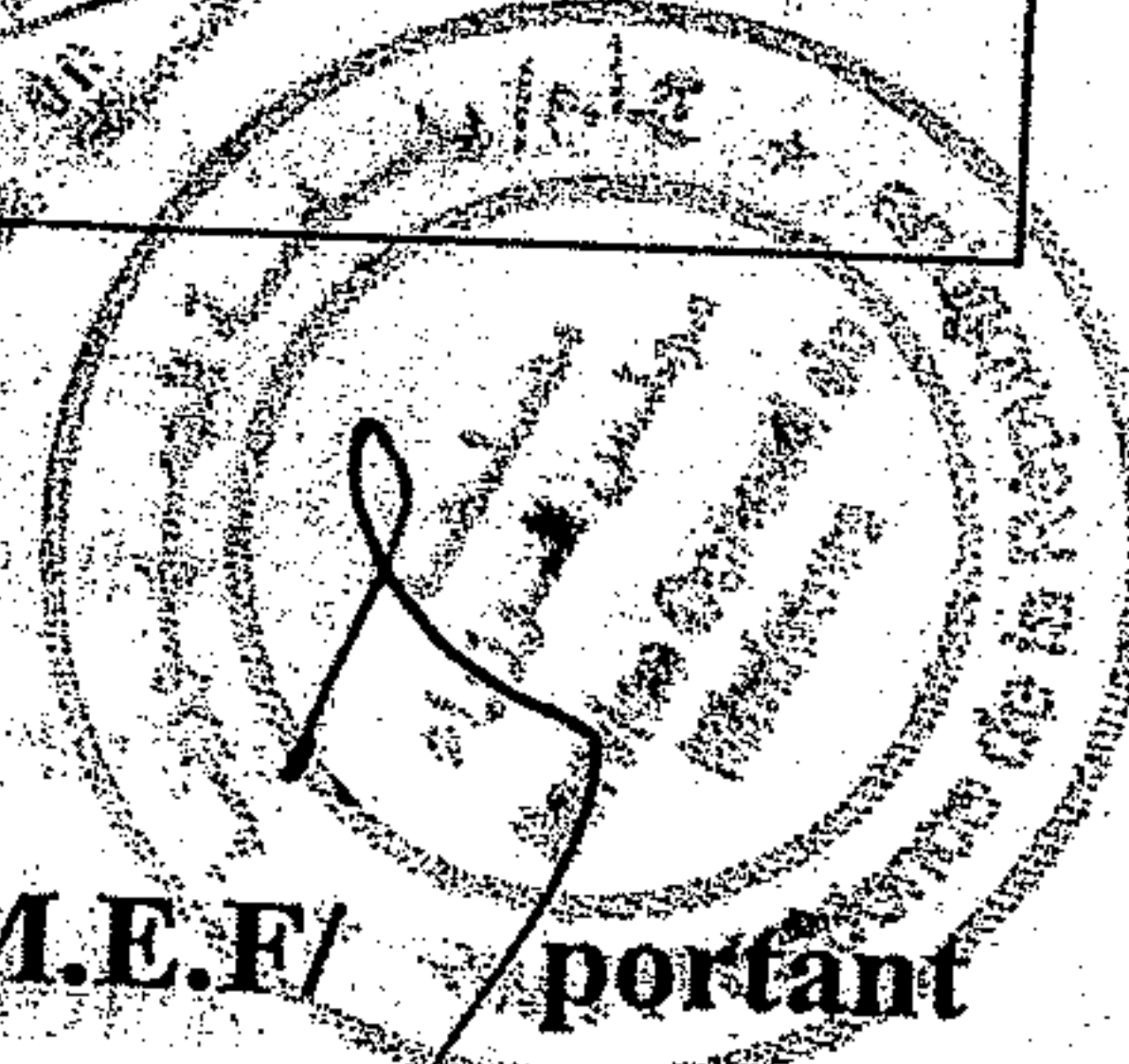


REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

Premier Ministère

Visas:	الوزارة العامة للحكومة Ministère Secrétariat Général du Gouvernement D.G.L.F.E. تاشيرة II VISA LEGISLATION 	DGB  
--------	---	---

Décret n° 2019-116 /P.M/M.E.F/ portant application des dispositions de l'article 78 de la loi organique n° 2018-039 du 09 octobre 2018, abrogeant et remplaçant la loi n° 78-011 du 19 janvier 1978, portant loi organique relative aux lois de finances.

Le Premier Ministre ;

Sur rapport du Ministre de l'Économie et des Finances;

- ❖ Vu la constitution du 20 juillet 1991, révisée en 2006, 2012 et 2017 ;
- ❖ Vu la loi organique n° 2018-039 du 09 octobre 2018, abrogeant et remplaçant la loi n° 78-011 du 19 janvier 1978, portant loi organique relative aux lois de finances ;
- ❖ Vu le décret n° 157- 2007 du 06 septembre 2007, relatif au Conseil des Ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;
- ❖ Vu le décret n° 292 - 2018 du 29 octobre 2018, portant nomination du Premier Ministre ;
- ❖ Vu le décret n° 296 - 2018 du 30 octobre 2018, portant nomination des membres du gouvernement ;
- ❖ Vu le décret n° 029-2016 du 02 mars 2016, modifié, fixant les attributions du Ministre de l'Economie et des Finances et l'organisation de l'administration centrale de son département.